

l'autre de ces ports ; ce droit est payé une fois par année par les vaisseaux de cent tonneaux et au-dessous et deux fois par année par ceux de plus de cent tonneaux. En 1887, le corps se composait de 75 hommes, soit 36 à Québec et 39 à Montréal ; il a été fait 978 arrestations, soit 71 de moins que durant l'année précédente. Il y a eu une augmentation de dépenses sur les recettes de \$17,415, et durant les 18 dernières années la dépense totale a excédé le revenu total de \$43,973.

563. Afin de pourvoir au traitement des marins malades et sans ressources, les navires au-dessus de 100 tonneaux sont obligés de payer un impôt de 2 centins par tonneau trois fois par année ; les vaisseaux de 100 tonneaux et au-dessous ne paient cet impôt qu'une fois par année ; les vaisseaux employés exclusivement à la pêche jouissent maintenant des mêmes avantages que les autres vaisseaux, à la condition de payer le droit avant de partir pour une expédition de pêche. Ces dispositions ne s'appliquent pas à la province d'Ontario, mais une subvention de \$500 est accordée par le parlement à l'hôpital général de Kingston et à celui de Sainte-Catherine pour le soin des marins. Les recettes de cet impôt en 1887 ont été de \$42,338, soit une augmentation de \$1,487 comparé avec 1886. Le total des dépenses s'est élevé à \$52,262 ou \$9,928 en plus des recettes. Cependant un nombre considérable d'immigrants et de résidents sont traités à l'hôpital de la marine de Québec, et si la somme dépensée pour eux était déduite, il se trouverait que les recettes excéderaient les dépenses de \$4,887. Le total de l'excédant des dépenses sur les recettes, durant les dix-huit dernières années s'est élevé à \$12,705.

Marins malades et sans ressources.

564. Le nombre total des bateaux à vapeur dans la Puissance était de 1,031, représentant un tonnage brut de 174,896 tonneaux ; il en a été ajouté 81 durant la dernière année ; ils avaient un tonnage brut de 3,426 tonneaux et 48 ont été perdus ou mis hors de service. Les recettes du fonds d'ins-

Nombre et inspection des bateaux à vapeur.